

# Le CESE a adopté son avis "Avant-projet de loi d'orientation des mobilités"

SÉANCES PUBLIQUES

PUBLIÉE LE 14/11/2018

Saisine liée : AVANT-PROJET DE LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS

Plénière du 14 novembre 2018

[Télécharger l'avis](#)

[Télécharger la note de synthèse](#)

Contestations face à l'augmentation du prix des carburants, lutte contre l'enclavement territorial, combat contre le réchauffement climatique, utilisation des nouvelles technologies : la question des mobilités est au carrefour de nombreux enjeux. C'est à ce défi complexe que tente de répondre l'avant-projet de loi d'orientation des mobilités, en adoptant une approche transversale.

Saisi par le Gouvernement, le CESE a étudié l'ensemble des dispositions de cet avant-projet.

Le projet d'avis considère que cet avant-projet de loi d'orientation des mobilités marque un certain nombre d'avancées pour des meilleures réponses aux besoins de mobilité. Il invite néanmoins à en conforter la dimension économique, sociale et environnementale. Il formule pour ce faire des propositions concrètes, portées par la société civile autour de 3 axes.

Avis rapporté par [Bruno Duchemin](#) (groupe CFDT), au nom de [la section de l'aménagement durable des territoires](#), présidée par [Eveline Duhamel](#).

**Le CESE a adopté l'avis avec 138 voix pour, 0 contre, 15 abstentions.**